



CHARTRE D'UTILISATION PAGE INSTAGRAM VILLE DE MAYET

La page officielle Ville de Mayet est faite pour vous informer de l'actualité de la collectivité. Vous êtes bien sur une page Instagram, nous n'avons donc pas accès à vos informations sur Instagram. N'hésitez pas à y laisser des commentaires. Cet espace est destiné à diffuser de l'information et à permettre un échange entre les administrés et la collectivité.

Ce mur se veut un espace de dialogue et d'échange. A ce titre il se doit d'être respectueux.

N'hésitez donc pas à réagir et à partager les contenus qui y sont publiés. Les commentaires postés sur cette page peuvent être lus par l'ensemble de la communauté. Le savoir-vivre et la politesse sont donc de rigueur. Les contributions font l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur publication. Ainsi, nous nous réservons le droit de modération (et suppression sans préavis) de tous les commentaires qui ne respecteraient pas les règles de bienséance suivantes et les dispositions légales.

De ce fait, et pour éviter de voir votre contribution modérée :

- Exprimez-vous poliment et dans un langage compréhensible par tous.
- Utilisez la langue française.
- Ne postez pas plusieurs fois le même commentaire.
- N'entamez pas de discussions hors sujet (*vos commentaires doivent être en rapport avec le sujet proposé*) ou à caractère privé.
- Ne diffusez pas d'annonces commerciales, de coordonnées personnelles ou des contributions contenant des images, vidéos ou liens inappropriés.
- Respectez la vie privée d'autrui : il est interdit de publier le numéro de téléphone, l'adresse électronique ou postale d'autrui. Il en va de même pour des informations ayant trait à la vie privée de quelqu'un, et notamment de sa famille.
- Respectez la loi : les activités illégales sous toutes leurs formes, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés, la diffamation, les discriminations raciales, l'incitation à la violence ou à la haine sont interdites sur ce site, y compris si vous vous exprimez sous un pseudonyme. La diffamation, l'injure et les propos obscènes sont interdits. Le sont également : le prosélytisme religieux ou les attaques envers une religion, la violence ou l'incitation à la violence, les propos racistes ou xénophobes, la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme. Les commentaires dont le contenu serait contraire aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur seront également supprimés.

Les échanges doivent être collectifs : les critiques et expressions de désaccord doivent être argumentées et ne pas dériver vers de l'invective ou des prises à parties d'autres participants.

Enfin, en cas d'attaque groupée de type multipostage sur la page, nous nous réservons le droit de suppression sans préavis de l'ensemble des messages concernés. Le non-respect de cette charte donnera lieu à un bannissement en cas de comportements ou contenus illicites répétés.

Il est important de noter que les commentaires publiés par les « fans » de la page Ville de Mayet n'engagent que leurs auteurs.

Si vous souhaitez vous adresser au maire de Ville de Mayet ou à l'adjoint en charge de la communication, veuillez écrire un mail à l'adresse suivante mairie@mairie-mayet.fr.

Nous ne pouvons répondre à tous les messages envoyés sur la messagerie privée de la page Instagram Ville de Mayet. Nous vous demandons de favoriser l'adresse électronique ci-dessus pour vos correspondances avec la collectivité.

La déclaration des droits et obligations d'Instagram s'applique à tous les utilisateurs de la page Instagram Ville de Mayet.



INFORMATIONS

PAGE INSTAGRAM VILLE DE MAYET

Directeur de publication

Monsieur Pierre OUVRARD, maire de la commune

Rédaction, illustrations & vidéos

Service communication sous la responsabilité de Mmes Delphine BAREAU et Nathalie JARROSSAY, adjointes

Droits et Copyright

Les visuels et illustrations dont la Ville de Mayet ne posséderait éventuellement pas les droits d'utilisation ne sont utilisées que dans un but de mise en valeur de l'information publiée. Elles seront immédiatement retirées à la demande expresse de leurs auteurs. Crédits images : Ville de Mayet, Canva, Pixabay, Freepik, Stevan Lira, Graphi Loir, Correspondants de presse

La Responsabilité

La Ville de Mayet décline toute responsabilité quant à l'usage qui peut être fait des informations diffusées sur sa Page Instagram « Ville de Mayet ».

- Son contenu peut comporter des inexactitudes techniques, des erreurs typographiques ou des omissions.

- Il peut être modifié ou mis à jour sans préavis.

- Les liens vers d'autres sites Internet ne sont proposés qu'à titre informatif. Leur contenu et leur accessibilité ne sont nullement garantis par la collectivité.

- Les commentaires, voir la charte ci-dessus.

En cas de constat d'une inexactitude ou d'une omission par l'utilisateur de cette page, ce dernier peut le signaler par mail à la Ville de Mayet mairie@mairie-mayet.fr

Informatique et liberté

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » N°78-17 du 6 janvier les personnes dont le nom est cité sur la page « Ville de Mayet » peuvent rectifier, modifier ou supprimer les données les concernant.

Pour cela, envoyer un mail à la Ville de Mayet mairie@mairie-mayet.fr ou écrire à la mairie, Place de l'Hôtel de Ville 72360 Mayet